



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024 À 11 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR

SONT PRÉSENTS :

LA PRÉFÈTE :

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

CONSEILLÈRES ET CONSEILLER DE COMTÉ :

Mme Guylaine Labbé, mairesse de la Municipalité de Belcourt

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

Mme Chantal Thibault, mairesse de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre

Mme Lisyane Morin, conseillère déléguée de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de Mme Céline Brindamour, préfète et mairesse de la Ville de Val-d'Or.

EST ABSENTE :

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du développement local et entrepreneurial

Mme Kim St-Amour, coordonnatrice des communications

M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement

M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2024

Résolution # 213-09-2024

Il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des maires du 18 septembre 2024, tel que déposé.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2024
- 2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2024
- 2.03 Correspondance



3.0 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

4.0 AMÉNAGEMENT

- 4.01 AME - Convention d'aide financière - Mise en œuvre 2023-2027 de la politique de l'architecture et de l'aménagement du territoire
- 4.02 AME - Plan de développement du transport collectif 2024
- 4.03 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2024-37 de la Ville de Val-d'Or
- 4.04 FOR - Représentant - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi - Nomination

5.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 5.01 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

6.0 RESSOURCES HUMAINES

- 6.01 RH - Mouvements de main-d'œuvre
- 6.02 RH - Embauche au poste de directeur de la foresterie et de la gestion du territoire
- 6.03 RH - Mise à jour de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail - Adoption
- 6.04 RH - Poste de coordonnatrice en développement régional - Repositionnement

7.0 ADMINISTRATION

- 7.01 RF - Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en août 2024 (MRC et TNO-Autres)
- 7.02 RF - Excédents de fonctionnement utilisés en 2024 - MRC & TNO-Autres
- 7.03 RM - Appel d'offres FOR-2024-007 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 72 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse - Autorisation
- 7.04 RM - Appel d'offres FOR-2024-008 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 20 hectares dans la ville de Val-d'Or, secteur urbain - Autorisation
- 7.05 RM - Appel d'offres FOR-2024-009 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la ville de Val-d'Or, secteur Val-Senneville - Autorisation
- 7.06 RM - Appel d'offres FOR-2024-010 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse, secteur Pascalis - Autorisation

8.0 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.0 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



9.01 Règlement numéro 368-08-24 visant à adopter le Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la MRC de La Vallée-de-l'Or

10.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

11.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

12.0 AFFAIRES DIVERSES

13.0 QUESTIONS DU PUBLIC

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2024

Résolution # 214-09-2024

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2024, tel que présenté.

Adoptée

2.03 Correspondance

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.

3.0 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

4.0 AMÉNAGEMENT

4.01 AME - Convention d'aide financière - Mise en œuvre 2023-2027 de la politique de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Résolution # 215-09-2024

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022 et que le plan de mise en œuvre 2023-2027 (PMO) de cette Politique a été rendu public le 26 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la mesure 1.2 du PMO de la Politique, le gouvernement du Québec s'est engagé à publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) afin de traduire les objectifs de la Politique sur le territoire québécois, de mieux capter les enjeux d'actualité en aménagement du territoire et de prendre en compte les particularités territoriales propres à chaque milieu;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 53.12 et 57.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ministre des Affaires municipales peut demander à une municipalité régionale de comté de modifier ou de



réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer, à la suite de l'adoption de nouvelles OGAT, sa conformité à celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la mesure 1.4 du PMO de la Politique, une aide financière est prévue pour soutenir les municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur SAD pour y intégrer les nouvelles OGAT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisiane Morin et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or autorise Mme Céline Brindamour, préfète, à signer la Convention d'aide financière - Mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

Adoptée

4.02 AME - Plan de développement du transport collectif 2024

Résolution # 216-09-2024

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a reconduit le « Programme d'aide au développement du transport collectif »;

CONSIDÉRANT QUE le Volet II de ce programme vise à soutenir les expériences de mise en commun des services de transport collectif en milieu rural en partenariat avec le milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or adopte le plan de développement ci-joint afin de conserver son éligibilité au financement provenant du Volet II du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional.

Adoptée

4.03 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2024-37 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 217-09-2024

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2024-37 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions générales;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbé et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2024-37 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée



4.04 FOR - Représentant - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi - Nomination

Résolution # 218-09-2024

CONSIDÉRANT QUE des postes doivent être pourvus à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi pour 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE les postes d'administrateur délégué de la MRC de La Vallée-de-l'Or et d'administrateur substitut de la MRC de La Vallée-de-l'Or sont présentement occupés par :

- Mme Nathalie-Ann Pelchat, à titre de représentante élue, agissant à titre d'administratrice déléguée de la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- Mme Tanya Tremblay, à titre de représentante municipale pour la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- M. Steve Hamel, à titre de représentant municipal pour la MRC de La Vallée-de- l'Or.

CONSIDÉRANT QUE l'Agence demande qu'un représentant soit également nommé parmi les élus de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement de nommer à l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi :

- M. Maurice Mercier, à titre de représentant élu, agissant à titre d'administrateur délégué de la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- M. Maxime Lavoie-Rioux, à titre de représentant municipal pour la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- M. Steve Hamel, à titre de représentant municipal pour la MRC de La Vallée-de- l'Or.

Adoptée

5.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.01 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Résolution # 219-09-2024

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) de Val-d'Or souhaite mettre en valeur l'implication des personnes âgées au cours de la Semaine des aînés qui aura lieu du 1^{er} au 7 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine d'activités offrira des thématiques portant sur la sécurité, la diversité et la bienveillance, celles-ci offertes à l'ensemble des aînés de la Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;



CONSIDÉRANT QUE la politique des dons, commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 2 000 \$ en conformité avec la Politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

6.0 RESSOURCES HUMAINES

6.01 RH - Mouvements de main-d'œuvre

Résolution # 220-09-2024

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement (# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- De ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.02 RH - Embauche au poste de directeur de la foresterie et de la gestion du territoire

Résolution # 221-09-2024

CONSIDÉRANT qu'un nouveau poste de directeur de la foresterie et de la gestion du territoire, créé lors de la restructuration 2024-02, est actuellement à pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'embaucher M. Maxime Lavoie-Rioux à titre de salarié à l'essai pour le poste de directeur de la foresterie et de la gestion du territoire. Il s'agit d'un poste permanent à temps complet dès le 30 septembre 2024 au port d'attache de Val-d'Or (offre d'emploi 2024-51);



- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.03 RH - Mise à jour de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail - Adoption

Résolution # 222-09-2024

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or est nécessaire afin d'intégrer différents changements légaux récents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'adopter la mise à jour de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail de la MRC;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.04 RH - Poste de coordonnatrice en développement régional - Repositionnement

Résolution # 223-09-2024

CONSIDÉRANT QUE, après analyse, le poste de coordonnatrice en développement régional de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, régi par le Guide de gestion des ressources humaines de la MRC de La Vallée-de-l'Or, nécessite un repositionnement quant à sa classification d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE ce poste cadre de niveau 2 respecte les critères d'accès à la classification de coordonnateur de niveau 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- Que le poste de coordonnatrice en développement régional de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue soit repositionné dans la classification de coordonnateur de niveau 1, conformément au Guide de gestion des ressources humaines de la MRC;
- Qu'il y a lieu de reconnaître l'ancienneté de l'employée occupant déjà ce poste, de sorte que cette personne puisse conserver les échelons déjà acquis;
- Que ce changement entre en vigueur lorsqu'il aura été approuvé et entériné par le comité directeur de l'entente spécifique de développement en concertation régionale;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée



7.0 ADMINISTRATION

7.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en août 2024 (MRC & TNO-Autres)

Le directeur général dépose les listes des chèques émis à l'égard de la MRC et des TNO pour le mois d'août 2024.

Le conseil prend acte des listes déposées.

- MRC de La Vallée-de-l'Or - Août : 1 615 924,89 \$
- Salaires - Août : 288 932,18 \$

7.02 RF - Excédents de fonctionnement utilisés en 2024 - MRC & TNO-Autres

Résolution # 224-09-2024

CONSIDÉRANT QUE la firme de vérification comptable Daniel Tétreault CPA recommande l'autorisation par le conseil pour l'utilisation des excédents de fonctionnement affectés, malgré les résolutions adoptées pour les sommes affectées aux excédents de fonctionnement affectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- De ratifier le total des excédents de fonctionnement affectés utilisés jusqu'à la fin août 2024 pour la MRC :
 - Mezzanine garage #1 pour 8572,75 \$

Pour un total utilisé de 333 896,88 \$ à date en 2024.

- De ratifier le total des excédents de fonctionnement affectés utilisés jusqu'à la fin août 2024 pour TNO-Autres :
 - Sécurité civile 24 322,59 \$

Pour un total utilisé de 24 322,59 \$ à date en 2024.

Adoptée

7.03 RM - Appel d'offres FOR-2024-007 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 72 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse - Autorisation

Résolution # 225-09-2024

Il est proposé par Mme Guylaine Labbé et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 72 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



7.04 RM - Appel d'offres FOR-2024-008 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 20 hectares dans la ville de Val-d'Or, secteur urbain - Autorisation

Résolution # 226-09-2024

Il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 20 hectares dans la ville de Val-d'Or, secteur urbain;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.05 RM - Appel d'offres FOR-2024-009 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la ville de Val-d'Or, secteur Val-Senneville - Autorisation

Résolution # 227-09-2024

Il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la ville de Val-d'Or, secteur Val-Senneville;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.06 RM - Appel d'offres FOR-2024-010 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse, secteur Pascalis - Autorisation

Résolution # 228-09-2024

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse, secteur Pascalis;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

8.0 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune



9.0 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.01 Règlement numéro 368-08-24 visant à adopter le Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Résolution # 229-09-2024

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et doit le réviser aux sept ans;

ATTENDU QUE le 9 novembre 2016 est entré en vigueur le PGMR révisé 2016-2021 de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le 17 janvier 2024 par sa résolution # 027-01-24, son projet de plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la MRC de La Vallée-de-l'Or a tenu ses séances de consultation publique et a apporté, le cas échéant, les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

ATTENDU QUE RECYC-QUÉBEC a émis, le 25 juin 2024, un avis confirmant que le projet de PGMR est conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE, suivant l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR entre en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance d'août 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 368-08-24 édictant le Plan de gestion des matières, lequel rend applicable le Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée

10.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

Aucune

11.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

12.0 AFFAIRES DIVERSES

Aucune

13.0 QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question a débuté à 11 h 39 et s'est terminée à 11 h 50.



14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 230-09-2024

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à compter de 11 h 16.

Adoptée

ATTESTATION

Je, Céline Brindamour, préfète de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Original signé

Céline Brindamour, préfète

Original signé

Céline Brindamour, préfète